

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-deux, le 09 du mois de NOVEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du Conseil municipal : le 04 novembre 2022

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Grégory DELAUNE, Mme Florence BURNEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Myriam PRAUD

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN),

Absente : Mme Charlène MARIE

Désigné secrétaire de séance : Mme Myriam PRAUD

DEL2022-038 - Affaires financières : Demande de subvention LEADER pour l'installation de toilettes sèches

Soucieuse d'une gestion écologique des déchets, la commune de Barbâtre développe, depuis 2019, l'installation de toilettes sèches dans les lieux les plus protégés du littoral afin de diminuer sa propre consommation d'eau potable mais aussi dans un but de sensibilisation aux économies d'eau.

Aujourd'hui, il est proposé aux membres du conseil municipal l'installation d'un quatrième équipement financé à plus de 70 % par le programme européen LEADER.

Le choix s'est porté sur l'acquisition d'une toilette à lombricompostage qui s'inscrit pleinement dans la préservation de l'environnement.

Compte tenu de l'éligibilité de ce projet au financement européen du programme LEADER, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du gestionnaire de Vendée des Iles sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses retenues en €		Ressources		
Poste de dépenses	Euros HT	Financeurs	Euros	%
Devis Sanisphère	39 895,00	FEADER	28 000,00	70.18 %
		Autofinancement commune de Barbâtre	11 895,00	29.82 %
Total	39 895,00	Total	39 895,00	

Vu l'avis de la Commission Finances du 26 octobre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour l'acquisition d'une toilette sèche d'un montant de 39 895 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention FEADER de 28 000 € pour la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives liées à cette affaire.

DELIBERATION
PUBLIEE
Le 17/11/2022

Le Maire,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 17/11/2022

La secrétaire de séance,
Myriam PRAUD

